

ci. C. Leharman
Compagnie
Chamffur etc
Ruhengeri.

J'ai bien reçu votre lettre du 17/6/60.
J'ai pris des renseignements au
bureau etc.

Il est exact que vous avez été licencié
par la régie etc avec primes de 15
jours par ce que depuis plus de 4 mois il
n'y a plus de véhicule pour vous.

Mrs Compagnie que la Régie ne fait
pas se permettre le luxe de payer son
Chamffur sans travail; c'est pour cette raison
que vous avez été licencié. ~~partir de~~

Aguez -

2001/01.14

